

VISA DE LONG SÉJOUR TEMPORAIRE POUR LE TRANSFERT DE CITOYENS RESSORTISSANTS D'UN ÉTAT MEMBRE DE L'OMC DANS LE CONTEXTE DE LA PRESTATION DE SERVICES OU FORMATION PROFESSIONNELLE

Nom(s) et Prénom(s) du demandeur:		
Adresse électronique (Email):		
Numéro(s) de téléphone:		
Motif du déplacement au Portugal:		
PRÉ-REQUIS		
	OUI	NON
Formulaire de demande de visa national , dûment rempli, daté et signé par le demandeur;	☐	☐
2 Photographies d'identité identiques, récentes et en bon état d'identification du demandeur (1 colée sur le formulaire).	☐	☐
Passeport ou autre document de voyage d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité . Copie de la page biographique.	☐	☐
Preuve de résidence légale si le demandeur n'est pas un ressortissant du pays de résidence (titre de séjour...), avec une <u>durée de validité supérieure à la date d'expiration du visa sollicité</u> .	☐	☐
Assurance voyage adéquate et valide couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence.	☐	☐
Extrait de casier judiciaire délivré par l'autorité compétente du pays dont le demandeur est ressortissant ou du pays où il réside depuis plus d'un an, revêtu de l'apostille de La Haye (le cas échéant) ou légalisé, valable jusqu'à 90 jours avant le dépôt de la demande de visa.	☐	☐
Copie du titre de transport de retour .	☐	☐
Preuve de moyens de subsistance : La preuve des moyens de subsistance peut être apportée par : - Les moyens provenant d'un contrat de société ou d'un contrat de travail; ou, - Le biais d'une attestation de prise en charge, avec la signature légalisée, souscrite par l'entreprise d'accueil.	☐ ☐	☐ ☐
OBJET DU SÉJOUR		

DÉCLARATION

(Nom(s) et Prénom(s) du demandeur)

déclare que:

☐ Je souhaite que ma demande de visa soit analysée par le Poste Consulaire avec les documents manquants marqués sur la liste ci-dessus;

☐ J'ai pris connaissance que:

- Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa par l'autorité consulaire.

- Le Poste Consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus lorsqu'il le juge opportun.

- À chaque demande de documents supplémentaires ou manquants par le Poste Consulaire au demandeur, l'analyse de la demande de visa est suspendue jusqu'à son dépôt.

- La présentation de tous les documents n'implique pas l'octroi automatique du visa. En cas de refus de la demande, les frais versés ne seront pas remboursés.

- Toute fausse déclaration entraînera le refus de la demande de visa ou l'annulation d'un visa déjà accordé et me rendra passible de poursuites judiciaires en vertu du droit portugais.

- Toutes les communications et notifications relatives à la demande de visa présentée peuvent être envoyées à l'adresse électronique indiquée dans le champ 19 du formulaire de demande de visa, et seront considérées comme ayant été envoyées, selon les termes et aux fins des paragraphes 5 et 6 de l'article 113 du Code de procédure administrative portugais, au moment de l'accès au courriel envoyé ou, en cas de non-accès à la boîte aux lettres électronique, au cinquième jour ouvré après son envoi.

Date: ____/____/____

Signature: _____